

CTL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ECRET N° 95-29 du 8 Février 1995  
Portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et civil dans l'Ordre National  
du Bénin

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin,

- VU La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La loi n° 86-010 du 26 février 1986, portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 septembre 1987 ;
- VU La décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- VU Le décret n° 94-134 du 06 mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le décret n° 91-76 du 10 mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU L'extrait du relevé n° 01/SGG/REL du 12 Janvier 1995, des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 11 janvier 1995 ;
- Sur proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

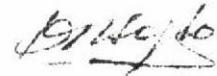
Article 1er : Est nommée et promue à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du 12 janvier 1995, Madame Carmen Angélique Bonaventure KIDJO épouse HEBRAIL, chanteuse béninoise, en reconnaissance de sa grande contribution à l'effort national pour le rayonnement de notre pays sur le plan international.

./...

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

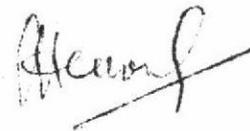
Fait à Cotonou, le 8 Février 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - Ministères 19 - CES 2 - GCONB 15 - SGG 4 -  
SG/PR 2 - MEPR 2 - Départements 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 5 - BN-DAN-  
ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - Intéressée 1.